

Orford, le 8 février 2005

Bureau d'audiences publiques en environnement
575, St-Amable
Québec (Qc) G1R 6A6
Bureau 2.10

à l'attention de:

Madame Claudette Journault, présidente
Monsieur Pierre Béland, commissaire

objet: Projet de développement de Mont-Orford inc

Madame, Monsieur

Permettez-moi d'apporter quelques commentaires, aux propos tenus durant les audiences à Orford la semaine dernières.

Je veux surtout apporter une réponse plus élaborée à la question que m'a posée M. Béland, après la présentation du mémoire de la municipalité du Canton d'Orford. M. Béland m'a demandé si la municipalité était favorable à la création de zones tampons; je lui ai répondu qu'elle était d'accord et que d'ailleurs, il y en avait de prévues dans le PAE. Il faut bien s'entendre, les zones tampons du PAE sont prévues pour créer des écrans pour atténuer les impacts visuels, ils n'ont de fonction écologique autre que de permettre une insertion moins brutale des constructions dans la nature.

Si on exige une zone tampon de protection entre le parc lui-même, et le développement immobilier, disons une bande de 100 mètres de protection intégrale, on agrandi le parc de 100 mètres et on reporte la problématique 100 mètres plus loin. Si cette zone tampon a une vocation récréative quelconque, même légère, ce n'est plus une zone tampon, il n'y a aucun moyen de restreindre les activités qui y seront exercées, ni leur intensité. La fonction la plus restreinte qu'il serait possible de lui donner, serait la construction domiciliaire de basse densité; l'occupation de ce territoire serait ainsi fort restreinte et l'accès en serait limitée aux propriétaires de ces terrains et à leurs famille ou invités.

Orford a connu cette situation dans le passé, avec le développement Chéribourg, derrière l'hôtel où se sont tenues les audiences. Dans les années '70, les promoteurs de ce développement ont acheté ce terrain en bordure du parc pour y construire des villas de villégiature. Le projet a évolué au cours des ans pour totaliser aujourd'hui, 285 unités. En 1974, suite à des pressions de citoyens qui se sentaient bousculés dans leur environnement, on a accusé Chéribourg de se développer dans un ravage de chevreuil, le gouvernement a alors exproprié une superficie de 3000 acres appartenant à Chéribourg et les a intégrés au parc.

Aujourd'hui, les chevreuils sont toujours dans Chéribourg, ils y sont plus nombreux que jamais, ils

dévorent allègrement toutes les haies de cèdres et vident les mangeoires d'oiseaux. Les résidents ont depuis longtemps fait la paix avec ce cheptel et sont prêts à tous les sacrifices pour conserver le privilège de co-habiter tout l'hiver avec eux. Est-ce que les résidents de Chéribourg ont dérangé l'environnement? Oui, sans doute, des arbres ont été coupés pour la construction de chalets et de rues, la faune a été momentanément dérangée durant les travaux. Mais, depuis, les arbres en périphérie de ceux qui ont été coupés ont largement profité de l'espace libéré et de nouveaux arbres ont été replantés, la faune est revenue en force attirée par les résidents trop heureux de l'observer de près.

Quand on demande de respecter une bio-diversité, il ne faut pas oublier d'inclure l'homme; il en fait partie. Il peut parfois avoir un effet néfaste sur son environnement, certes, mais il peut aussi avoir un effet positif, il a l'intelligence pour le faire. On souligne le fait qu'il coupe des arbres pour faire sa place et c'est un dommage à l'environnement, et le castor alors? Faut-il l'éliminer parce qu'il abat des arbres, et en bordure des lacs en plus! Et le chevreuil qui se nourrit de jeunes pousses qui n'auront jamais la chance de devenir des arbres. Et qui protégera les grenouilles et les salamandres rares contre les hérons? Faut-il demander à la FAPAQ de restreindre le nombre de nids de la héronnière de l'étang Huppé? Et qui protégera le lièvre contre le renard, et la truite contre la loutre? On voit que ce raisonnement tourne rapidement à l'absurde.

Le PAE a été élaboré avec, comme objectif, de permettre une construction de haute densité au pied des pistes, certes, mais de restreindre la densité ailleurs dans le développement pour permettre d'insérer le projet dans l'environnement naturel. Cet environnement sera sans doute dérangé pendant la phase des travaux et une surveillance attentive devra être assurée pour qu'il n'y ait pas de dommages irréversibles aux boisés exceptionnels ou au ruisseau Castle, mais la nature reprendra rapidement ses droits comme elle l'a fait à Chéribourg et les nouveaux résidents ne seront que trop heureux de contribuer généreusement au soutien des installations de ski pour s'assurer du privilège de vivre en pleine nature. La municipalité d'Orford a la réputation de protéger son environnement, mais sans en exclure l'homme; il en sera de même pour le projet de Mont-Orford inc. C'est la volonté du conseil, c'est aussi la volonté exprimée par M. L'Espérance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Delorme, maire
Municipalité de Canton d'Orford